

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : les points 3 à 6 seront traités dès 14 heures.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente annonce le retrait de l'ordre du jour du point 28, qui a été traité lors d'une séance précédente et qui figure par erreur sur l'ordre du jour de ce 12 avril.</p> <p>Mme la Présidente lit la lettre de démission du Grand Conseil au 30 avril 2011 de Mme la députée Marianne Savary et lui rend hommage.</p> <p>Elle souhaite ensuite un heureux anniversaire à Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et à M. le député Olivier Kernen.</p> <p>Mme la Présidente salue à la tribune la classe de 9ème VSB 2 du Cercle de Corsier, accompagnée de leur professeur, M. Philippe Mercier.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Stéphane Montangero et consorts, Jean-Michel Dolivo, Stéphane Montangero et consorts, Vassilis Venizelos.</p> <p>Postulats: Jean-Michel Dolivo et consorts, Olivier Feller au nom du groupe radical.</p>			
TRAITE	3.	(11_HQU_AVR) Heure des questions du mois d'avril 2011, à 14 heures			
TRAITE	4.	(10_INT_422) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts intitulée "Le système de rémunération "Decfo-Sysrem" permet-il de mener une politique intelligente en matière de ressources humaines ?"	DFIRE.		
TRAITE	5.	(10_INT_450) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Conférence de presse du Département de l'intérieur dans la campagne relative à l'initiative sur le renvoi : quelles règles de communication se donne le Conseil d'Etat vaudois pour les scrutins fédéraux?	DFIRE.		
TRAITE	6.	(10_INT_455) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts - L'Etat de Vaud est-il devenu l'outil de propagande contre l'UDC ?	DFIRE.		
RENV-CE	7.	(11_INT_503) Interpellation Claire Attinger Doepper et consorts - Surchauffe dans la location et la vente d'objets immobiliers : état des lieux dans le canton de Vaud (Souhaite développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(11_INT_502) Interpellation Philippe Randin - Factures non payées aux EMS vaudois (Souhaite développer)			
RENV-CE	9.	(11_INI_041) Initiative législative Isabelle Chevalley et consorts au nom des groupes Alliance du Centre, UDC, Les Verts, Libéral, Radical, A Gauche Toute et Socialiste visant à simplifier les demandes d'autorisation de pose de panneaux solaires (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 10 signatures) Au vote, c'est à une très large majorité que cette initiative est renvoyée au Conseil d'Etat.			
OA	10.	(374) Exposé des motifs et projet de décret prolongeant d'un an le délai pour soumettre l'initiative "Assistance au suicide en EMS" au vote populaire(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée avec quelques abstentions. Art. 1 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée avec quelques avis contraires. (2ème débat): art. 1 accepté. Au vote final, le projet de décret est accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Une demande d'appel nominal ne reçoit pas l'appui de 20 députés. Fin du 2ème débat.	DSAS.	Roulet C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	<p>(319) Exposé des motifs et projet de loi sur les écoles de musique et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la motion Jean-Yves Pidoux et consorts demandant l'élaboration d'une loi sur les écoles de musique - sur le postulat Pierre Salvi demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur la politique culturelle et un projet de loi visant à reconnaître, tout en le clarifiant, le rôle de l'Etat dans la politique de formation musicale du canton - sur le postulat Xavier Koeb demandant au Conseil d'Etat d'établir des règles afin d'harmoniser les salaires et les couvertures sociales des enseignants de musique dans le canton - sur le postulat Olivier Feller au nom du groupe radical visant à stabiliser les subventions cantonales versées aux conservatoires et écoles de musique - sur le postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager des pistes pour faire aboutir les négociations avec les communes dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les écoles de musique <p>et Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil les interpellations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arthur Durant et consorts concernant les écoles de musique non-membres de l'AVCEM (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique) - Josiane Aubert "Loi vaudoise de soutien à la formation musicale non professionnelle : faudra-t-il attendre les calendes grecques ?" <p>sur l'interpellation Jean-Marie Surer au nom du centre-droite vaudois "La loi sur les écoles de musique : quels moyens pour sortir de l'impasse ?"</p> <p>sur la pétition "Réajustement de la subvention cantonale pour les écoles de musique" (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>(suite 1er débat): Art. 22, al. 2, amdt com accepté: al. 2bis (nouveau), amdt com accepté. Art. 22 amendé accepté. Art. 23, amdt com (suppression) accepté. Art. 24 à 27 acceptés. Art. 28, al. 1, lit.c, amdt com (suppression) accepté; lit. d, amdt com accepté; lit. e et f, amdt com acceptés; lit. h, amdt com accepté; lit. i, amdt com accepté; lit. j (nouvelle), amdt com accepté. Art. 28 amendé accepté. Art. 28 bis (nouveau), al. 1, amdt com accepté (avec suppression de la lit. f); al. 2, amdt com accepté; al. 3, amdt com (suppression) pas soumis au vote car il s'agit d'un art.</p>	DFJC.	Bernhard M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		nouveau; al. 4, amdt com accepté. Art. 28 bis (nouveau) accepté. Art. 29 à 31 acceptés. Art. 32, al.1, amdt com accepté par 91 oui, 21 non et 8 abstentions; al. 2 (nouveau), amdt com accepté. Art. 32 amendé accepté. Art. 33 et 34 acceptés. Art. 35, al. 2, amdt com technique pas soumis au vote. Art. 35 modifié accepté. Art. 36, al. 1, amdt com accepté. Art. 36 amendé accepté. Art. 36 bis (nouveau), amdt Mahaim, sous-amendé avec son accord par J.-M. Dolivo, refusé par 22 oui, 87 non et 12 abstentions. Art. 37, al. 1 et al. 2 lit. f, amdt com accepté; al. 2, amdt com accepté; al. 3, amdt com accepté; al. 4 (nouveau), amdt com accepté. Art. 37 amendé accepté. Art. 38 accepté. Art. 39, amdts com traités en bloc acceptés. Art. 39 amendé accepté. Art. 40, amdts com traités en bloc acceptés. Art. 40 amendé accepté. Art. 40 bis (nouveau), al.1, sous-amdt Dolivo (4 ans) (oui) opposé à l'amdt com (non): l'amdt com est préféré par 21 oui, 69 non et 10 abstentions; l'amdt com est accepté. Art. 40 bis accepté. SArt. 41 et 42 acceptés. Art. 43, amst com accepté. Art. 43 amendé accepté. Art. 44, al. 2 (nouveau), amdt com accepté. Fin du 1er débat.			
RENV-T	12.	(10_INT_444) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts au nom des groupes libéral et radical - Ecole hôtelière de Lausanne : dissocier les projets pour loger rapidement les étudiants ? Objet renvoyé en raison de l'absence excusée de l'interpellatrice.	DFJC, DINF.		03/05/2011
TRAITE	13.	(10_INT_441) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Prend-on les maîtres d'apprentissage pour des ignares ?	DFJC.		
TRAITE	14.	(10_INT_417) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre pour revaloriser la profession d'enseignant pour faire face à une pénurie galopante	DFJC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	15.	(10_INT_456) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Des jeunes étrangers allophones écartés de la fin de scolarité : une bombe à retardement ?	DFJC.		
OA	16.	(341) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer les propositions du rapport Furger en relation avec, notamment, les décisions désastreuses de ne plus considérer le territoire de la commune de Château-d'Oex au titre de domaine skiable vaudois	DEC.	Grandjean P.	
RENV-CE	17.	(10_POS_207) Postulat Jacques Nicolet et consorts - Redonnons vie au coeur de nos villages en densifiant l'habitat dans les volumes construits Les conclusions de la commission (prise en considération) sont acceptées par 52 oui, 48 non et 7 abstentions. Au vote nominal, les conclusions de la commission sont acceptées par 58 oui, 55 non et 3 abstentions.	DEC	Devaud G.	
TRAITE	18.	(10_INT_446) Réponse du Conseil d'Etat à l'Interpellation Jean-Luc Chollet - Quel avenir pour Grange-Verney ?	DEC.		
TRAITE	19.	(10_INT_462) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Métamorphose et son nouveau stade de football ; le choix du site a-t-il été bien étudié ?	DEC.		
TRAITE	20.	(10_INT_442) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Pourquoi nous cache-t-on les chiffres qui fâchent ?	DINT.		
TRAITE	21.	(10_INT_461) Réponse du Conseil d'Etat Interpellation François Brélaz - Drame de l'A1 : diffusion de procès-verbaux confidentiels par la TSR : les exécutifs vaudois et fribourgeois sont-ils prêts à faire toute la lumière ?	DINT.		
TRAITE	22.	(10_INT_458) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - A quand le retour au Monténégro pour la famille D. ?	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	23.	(338) Préavis du Conseil d'Etat sur l'initiative constitutionnelle Cesla Amarelle modifiant l'art. 144 Cst-VD (mode d'élection des conseils communaux)(1er débat) (1er débat): ce point de l'ordre du jour est traité simultanément avec la point 24 car il s'agit du même objet. Entrée en matière sur l'Exposé des motifs et projet de décret acceptée par 69 oui, 54 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'entrée en matière est acceptée par 67 oui, 55 non et 2 abstentions. Art. 1 accepté par 64 oui, 52 non et 2 abstentions. Art. 2 accepté par 65 oui, 51 non et 5 abstentions. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat.	DINT.	Christen J. (Majorité), Surer J.M. (Minorité)	
OA	24.	(350) Exposé des motifs et projet de décret complémentaire ordonnant la convocation des électeurs - Initiative constitutionnelle Cesla Amarelle et consorts demandant une modification de la Constitution du Canton de Vaud aux fins d'y modifier l'article 144 alinéa 3 (Composition et organisation du Conseil communal)(1er débat) (1er débat): voir point 23 de cet ordre du jour pour décisions et commentaires.	DINT.	Christen J. (Majorité), Surer J.M. (Minorité)	
RENV-T	25.	(337) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Randin et consorts sur la tradition vernaculaire de l'utilisation des tavillons	DINF.	Poncet G.	03/05/2011
RENV-T	26.	(10_POS_199) Postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne	DINF	Apothéloz S.	03/05/2011
RENV-T	27.	(10_INT_411) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet en faveur d'une approche dynamique de la conservation des ouvrages d'art historiques, à partir de l'exemple du Pont Farbel à Gland-Vich	DINF.		03/05/2011
RET	28.	(10_INT_463) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-François Cachin et consorts - Axe fort Nord: situation et perspectives Déjà traité lors d'une séance précédente.	DINF.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 avril 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	29.	(312) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative Jean-Michel Dolivo et consorts visant à mettre hors-la-loi le dumping social et salarial pour les entreprises sous-traitantes dans l'adjudication des marchés publics et contre-projet de loi modifiant la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics(1er débat)	DINF.	Wehrli L.	03/05/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :